

LIBRARY

MAY 1 1978



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/12720
30 mai 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU
REPRESENTANT PAR INTERIM DE MAURICE AU CONSEIL DE
SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu une lettre datée du 15 mai 1978 du représentant permanent de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies, attestant que pendant son absence, M. Guy Pitchen serait le représentant de Maurice au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.
